

Agenda fiduciaire : tableau des déclarations à souscrire et formalités à accomplir en avril 1946

Objekttyp: **Index**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **26 (1946)**

Heft 3

PDF erstellt am: **10.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

AGENDA FIDUCIAIRE

Tableau des déclarations à souscrire et formalités à accomplir en Avril 1946

DATES	DÉCLARATIONS OU FORMALITÉS MENSUELLES	SERVICE COMPÉTENT
	Assurances sociales et contribution spéciale : Déclaration et paiement.	Service régional des assurances sociales
	Allocations familiales : Déclaration.	Caisse de compensation pour les allocations familiales
	Pour les loueurs de bureaux meublés : Déclaration et versement.	Perception
Du 1 ^{er} au 10 avril..	Pour les banquiers et courtiers : Déclaration des coupons et valeurs mobilières étrangères.	Bureau de l'enregistrement
	Pour les banquiers et sociétés anonymes : Envoi des relevés pour les coupons payés au cours du mois précédent.	Direction des contributions directes
	Déclaration par les agents de change et les banquiers et toutes personnes ou sociétés recevant habituellement en dépôt des valeurs mobilières des ouvertures et fermetures de comptes effectués durant le mois précédent.	Direction des contributions directes
	Paiement par les afficheurs des droits dus au trésor pour le trimestre précédent.	Bureau de l'enregistrement
Du 1 ^{er} au 15 avril..	Rémunérations reçues de l'étranger : Versement de l'impôt. Revenus non commerciaux servis à des personnes domiciliées à l'étranger : Versement de l'impôt. Salaires, pensions et rentes viagères : Versement des retenues.	Perception
	Dépôt des déclarations pour l' impôt de solidarité nationale.	Bureau de l'enregistrement. Pour Paris, 9, place St-Sulpice
Du 10 au 15 et du 25 au 30..	Pour les banquiers escompteurs agents de change : Impôt sur les opérations de Bourse.	Bureau de l'enregistrement
Du 1 ^{er} au 20 avril..	Droits de timbre sur quittances : Versement sur état.	Bureau de l'enregistrement
	Déclaration pour la liquidation des taxes dues par les sociétés.	Bureau de l'enregistrement
Du 1 ^{er} au 30 avril..	Contributions directes mises en recouvrement les mois précédents : Paiement de la mensualité exigible.	Perception
	Taxes : unique à la production ; sur le chiffre d'affaires ; sur les transactions locales ; sur les charbons.	Contributions indirectes (service du chiffre d'affaires)

Communiqué par la Société fiduciaire juridique et fiscale, 51, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris-9^e